

# **Coopération universitaire régionale et métropolitaine**

**1- Avancement du plan Campus  
convention de site  
plan de financement**

**2- Appels d'offres du PIA**

**3- Constitution des groupes de travail  
inter conseils et inter universités**

# CONVENTION PARTENARIALE DE SITE

## CAMPUS GRAND LILLE

---

Entre l'Etat, représenté par la Ministre de l'Enseignement supérieur et de la recherche,  
assistée par le Préfet de la région Nord – Pas-de-Calais,  
et par le Recteur d'académie, Chancelier des universités,

Ci-après dénommé « l'Etat »,

La Région Nord – Pas-de-Calais, représentée par le Président du Conseil régional,

Ci-après dénommée « la Région »,

L'agglomération de Lille Métropole, représentée par la Présidente de la Communauté urbaine, en vertu de la délibération 10 C 0458 du 25 juin 2010,

Ci-après dénommée « Lille Métropole »,

L'Etablissement porteur de projet, le Pôle de recherche et d'enseignement supérieur : Université Lille Nord de France, représenté par son Président,

Ci après dénommé « le PRES »,

Il a été convenu ce qui suit :

*Handwritten signatures and initials:*  
RTP  
S  
1  
P

## PREAMBULE

L'Etat entreprend un effort sans précédent en faveur de l'enseignement supérieur et de la recherche afin de replacer la connaissance et l'innovation au cœur de notre économie, de rapprocher entreprises privées et recherche publique, et de relancer la France dans la compétition internationale.

L'Opération Campus est un élément majeur de cette politique. Elle vise à requalifier et dynamiser des campus universitaires existants grâce à un effort massif et ciblé, pour créer de véritables lieux de vie, fédérer les grands campus de demain et accroître leur visibilité internationale et leur attractivité.

Dans le cadre de ce Plan Campus, le projet porté par les trois universités publiques lilloises, intitulé « Campus Grand Lille », a été retenu parmi les 12 projets labellisés « Campus international ».

Les collectivités territoriales partenaires de ce projet, la Région et Lille Métropole, partagent ces objectifs qui contribuent au développement et au rayonnement du territoire, et s'associent à cet effort.

Les parties à la présente convention constatent que ce projet répond à leurs préoccupations au regard des besoins du territoire et des attentes des populations, et partagent une même volonté de le faire aboutir. Un avenant sera signé ultérieurement avec le Conseil Général du Nord.

## ARTICLE 1 – OBJET

La présente convention détermine les engagements respectifs des parties en vue de la réalisation des opérations constituant le projet Campus élaboré par la communauté universitaire et scientifique sous l'intitulé Campus Grand Lille. Ce projet et le tableau des opérations de démolition, de cession, d'aménagement, de construction, de réhabilitation et d'amélioration qu'il comporte constituent respectivement les annexes 1 et 2 de la présente convention.

Elle établit les modalités selon lesquelles les parties coordonnent leurs efforts pour atteindre cet objectif.

## ARTICLE 2 – ENGAGEMENTS COMMUNS DES PARTIES

Conformément au texte de l'appel à candidatures, l'Etat souhaite que la réalisation des opérations figurant à l'annexe 2 au financement desquelles il participe au titre de l'Opération Campus soit envisagée au moyen de contrats de partenariat public-privé tels que régis par l'Ordonnance n° 2004-559 du 17 juin 2004.

Handwritten notes and signatures in the bottom right corner, including the letters "NB" and "2" with a checkmark, and a signature.

Le recours à ce mode de commande publique est subordonné à une évaluation préalable destinée à vérifier la pertinence de ce choix. Cela nécessite en amont que les différentes opérations qui composent le projet soient organisées en ensembles cohérents selon un schéma directeur immobilier et d'aménagement universitaire métropolitain global et une programmation.

Les parties à la présente convention décident de se coordonner de manière à optimiser la réalisation des opérations convenues pour le projet Campus Grand Lille, ainsi que dans les accords qu'elles ont préalablement souscrits, dans le respect des engagements, notamment financiers, qu'elles ont consentis.

Le comité de pilotage institué à l'article 9 de la présente convention pourra notamment formuler des recommandations à cet égard, par exemple en proposant des aménagements du tableau figurant à l'annexe 2.

### ARTICLE 3 – ENGAGEMENTS DE L'ETAT

L'Etat est disposé à apporter, sous forme de contrats de partenariat public-privé, un montant de **110 millions d'euros (110 M€)** dont **90 millions d'euros (90 M€)** alloués à de nouveaux investissements, toutes dépenses confondues, destinés aux opérations figurant dans le tableau annexé à la présente convention (annexe 2).

Des crédits d'investissement actuellement prévus pour des opérations inscrites au Contrat de Projets Etat-Région pourront être affectés en sus à la réalisation de l'Opération Campus lorsqu'il apparaîtra opportun de lier entre elles ces opérations pour les motifs d'optimisation évoqués à l'article 2, et dans les conditions dudit article. Dans le cadre du CPER 2007-2013, les engagements de l'Etat s'élèvent à un montant de **51,2 millions d'euros (51,2 M€)** sur des opérations liées au projet Campus Grand Lille (annexe 2).

Des financements complémentaires FEDER seront affectés à des opérations « recherche » et « learning centers » (annexe 2), sous réserve de la validation de ces projets dans le cadre du Programme Opérationnel FEDER Nord – Pas-de-Calais (pour ceux qui ne sont pas déjà validés).

Selon la nature des opérations du projet Campus Grand Lille et selon les dispositions contractuelles touchant à la maintenance et à l'exploitation des équipements, une part des rémunérations liées à ces deux postes de dépense pourra être allouée aux établissements bénéficiaires au moyen d'autres crédits affectés, voire laissée à la charge de leur budget propre.

En second lieu, l'Etat s'engage à attribuer au PRES des moyens financiers dédiés à la prise en charge de dépenses à intervenir pour la gestion de projet.

Les modalités de mise en place des moyens destinés à cette ingénierie imputés sur les crédits du Plan de relance, au titre du Programme exceptionnel d'investissement public (Programme 315), ont été établies par une convention tripartite signée le 28

HP NPB NTP 48  
3

octobre 2009 par le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche, le ministre auprès du Premier ministre, chargé de la mise en œuvre du plan de relance, et le président de l'établissement porteur de projet. La convention d'ingénierie de projet signée le 23 avril 2010 confirme l'attribution par l'Etat d'un montant de 3 M€ à l'ingénierie du projet Campus Grand Lille

#### **ARTICLE 4 – ENGAGEMENTS DE LA REGION**

La Région est engagée de longue date dans des actions visant au développement de l'enseignement supérieur et de la recherche, notamment avec la création des universités nouvelles de l'Artois et du Littoral et le cofinancement de la construction ou de la rénovation de bâtiments

Elle a amplifié cette dynamique partenariale au service de la modernisation et de la démocratisation de l'accès aux savoirs dans le cadre du contrat de projets 2007-2013 (CPER) afin de renforcer l'attractivité du territoire en matière de formation et de recherche.

La Région soutient le projet de campus international Campus Grand Lille dès lors qu'il s'inscrit dans l'ambition de faire émerger un grand ensemble d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation dont la mission de service public se focalisera sur la reconnaissance et l'attractivité internationales, afin de constituer un ensemble pluridisciplinaire de recherche et de formation de référence en Europe du Nord Ouest.

Trois grandes priorités guident l'action de la Région :

- **Renforcer l'attractivité internationale du Nord-Pas de Calais en matière de recherche et de formations supérieures** dans le cadre notamment des projets portés par les établissements réunis au sein du Pôle de Recherche et d'Enseignement Supérieur « Université Lille Nord de France ».

- **Assurer une haute qualité d'étude et de formation à tous les étudiants.** À ce titre, un effort particulier est fait sur la qualité de vie étudiante, afin de renforcer également par ce biais l'attractivité de nos établissements.

- **Favoriser l'accès à la Société de la connaissance pour toute la population** en développant dans le Nord-Pas de Calais des centres de ressources et de diffusion de connaissances fondés sur le numérique et le multimédia afin que tout individu puisse répondre à son désir d'apprendre et le développer tout au long de la vie.

Quatre objectifs sont privilégiés :

▪ Porter l'exigence scientifique dans tous les domaines et pour toutes les composantes de l'enseignement supérieur de la région,

▪ Permettre l'accès du plus grand nombre à l'enseignement supérieur et à une formation supérieure de qualité,

17 MOP CE  
PM S.  
4

- Favoriser les démarches multidisciplinaires dans l'enseignement, la recherche et l'innovation,
- Renforcer l'impact et l'ancrage économique et social de l'enseignement supérieur sur son territoire.

La Région est disposée à apporter un montant total de **33 millions d'euros (33 M€)** alloués à de nouveaux investissements, toutes dépenses confondues, destinés aux opérations « Learning Centers » et de recherche faisant l'objet d'un tableau annexé à la présente convention (annexe 2). :

Pour des raisons similaires à celles évoquées à l'article 3, la Région propose une contribution complémentaire dans le cadre de ses engagements au titre du CPER 2007-2013 de **38,5 millions d'euros (38,5 M€)** afin d'accélérer la réalisation des opérations « Learning Centers », Institut Européen de la Génomique du Diabète (EGID) et la relocalisation de l'Institut d'Etudes Politiques de Lille (IEP).

La Région envisage de prendre la **maîtrise d'ouvrage publique** sur les opérations « Learning Centers », EGID et IEP sur lesquelles elle intervient massivement.

Par ailleurs, hors Opération Campus, la Région participe directement au **rayonnement métropolitain** en contribuant au financement d'autres opérations immobilières inscrites au CPER à hauteur de **2,724 M€** (Maison internationale des chercheurs, extension de l'Institut d'Administration des Entreprises) et hors CPER à hauteur de **17,15 M€**, à travers notamment son soutien à l'enseignement supérieur privé.

Le **FEDER** sera mobilisé sur les opérations du volet « recherche » et « learning centers » autant que de besoin sous réserve de leur réalisation avant mi 2015, au regard des échéances du Programme Opérationnel européen.

## ARTICLE 5 – ENGAGEMENTS DE LILLE METROPOLE

En 2002, Lille Métropole a précisé les orientations de sa stratégie de développement économique qui, dans notre société de la connaissance, est fondée sur l'innovation. Par délibération n° 05 C 0114 du Conseil de Communauté du 25 février 2005, Lille Métropole a initié sa politique d'innovation en affirmant son soutien aux projets de pôles de compétitivité, qui sont la preuve que le rapprochement entreprises-recherche-formation stimule l'innovation.

L'innovation étant également issue des travaux de recherche menés au sein des universités, des grandes écoles et grand instituts, et plus particulièrement lorsque des transferts de technologies ou de savoir-faire s'opèrent depuis la recherche publique vers les entreprises, Lille Métropole a décidé d'élargir ses compétences en actant le 11 décembre 2009 une prise de compétence en matière de « Soutien à la recherche », ceci afin de pouvoir soutenir la recherche publique et sa valorisation économique.

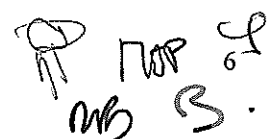
117 MNR 5  
NRB S .

Par ailleurs, en cohérence avec le Schéma Régional de Développement Economique (SRDE), Lille Métropole a adopté, en mai dernier, son Plan Métropolitain de Développement Economique (PMDE) (délibération n° 09 C 0181 du Conseil de communauté du 29 mai 2009). Par cette démarche, Lille Métropole et l'ensemble de ses partenaires du développement se sont fixés un objectif ambitieux : faire de Lille Métropole une grande métropole à vocation internationale, attractive, innovante et responsable, locomotive du développement économique régional. Le PMDE adopté est organisé autour de 6 objectifs majeurs, dont celui de « s'appuyer sur la recherche et l'innovation pour favoriser la création et le développement d'activités nouvelles ».

Lille Métropole, consciente de la place de l'université et de sa recherche dans le développement économique, a souhaité soutenir le projet Campus Grand Lille. A l'annonce de la participation financière de l'Etat, les collectivités partenaires (la Région, le Département et Lille Métropole) se sont engagées à participer à même hauteur en apportant collégialement 90 millions d'euros (90 M€). De par sa nouvelle compétence « Soutien à la recherche », Lille Métropole participera à ce projet, sur les 5 prochaines années, à hauteur de **30 millions d'euros (30 M€)**, soit 1/3 de l'engagement des collectivités.

La répartition des financements communautaires sur les différentes opérations immobilières a été validée en Comité exécutif restreint le 8 avril dernier et se décline de la manière suivante :

- 1) 8 M€ dédiés à la construction de nouveaux logements étudiants ;
- 2) 22M€ alloués au co-financement d'opérations immobilières en lien avec la recherche dans les filières d'excellence suivantes :
  - **TIC-Image**, à hauteur de **7 millions d'euros (7M€)**, avec l'extension de l'IRCICA (Institut de Recherche en Composants et systèmes pour l'Information et la Communication Avancée) - IEMN (Institut d'Electronique de Microelectronique et de Nanotechnologie) à hauteur de **1 million d'euros (1M€)**, l'extension de l'INRIA « Lille Nord Europe » à hauteur de **1 million d'euros (1M€)** et l'installation d'une infrastructure de recherche pluridisciplinaire sur le pôle Images à hauteur de **5 millions d'euros (5M€)** ;
  - **Textiles et matériaux innovants**, à hauteur de **3 millions d'euros (3M€)**, avec le développement de l'Institut Michel Eugène Chevreul, et de ses plates formes technologiques ;
  - **Biologie-Santé**, à hauteur de **2 millions d'euros (2M€)**, par le développement de l'Institut EGID (European Genomic Institute for Diabetes) ;
  - **VAD-Distribution**, à hauteur de **5 millions d'euros (5M€)**, en participant au rassemblement de différents établissements d'enseignement supérieur et de recherche, et notamment à l'installation de l'IMD (Institut du Management et de la Distribution) au cœur d'un véritable campus ;
  - **Innovation**, à hauteur de **5 millions d'euros (5M€)**, en participant à la création du Learning Center «Innovation et pôles de compétitivité».

Handwritten signature and initials, possibly 'MB' and 'S', with some scribbles.

Par ailleurs, certaines opérations sont initiées ou programmées sur les compétences traditionnelles de Lille Métropole (sport, aménagement, transport...) et seront bénéfiques au site « Cité scientifique » (réaménagement du boulevard Langevin, requalification de parkings, réaménagement de parvis de stations de métro et création de liaisons douces menés dans le cadre du projet Grand Stade) (budget prévisionnel de **57 millions d'euros** (57 M€)), au site « Santé » (projet LINO, création d'une nouvelle station de métro et d'un pôle d'échanges (budget prévisionnel de **105 millions d'euros** (105 M€)).

Les budgets alloués à ces opérations sont identifiés à titre d'appui supplémentaire de Lille Métropole au projet Campus Grand Lille.

Il est rappelé que la participation financière de Lille Métropole est conditionnée par :

- 1) l'attribution d'une stratégie d'excellence scientifique en lien avec chacune des opérations immobilières soutenues par Lille Métropole. Les programmes de recherche scientifique pour les années à venir devront être présentés à Lille Métropole antérieurement au lancement des opérations ;
- 2) la réalisation d'un schéma directeur immobilier d'aménagement universitaire métropolitain, en concertation étroite avec les communes concernées pour la restructuration des sites universitaires. Au-delà de la qualité architecturale des projets, l'intégration des universités dans la ville est primordiale ;
- 3) l'obtention d'un accord formel, de la part des universités publiques lilloises, d'initier leur démarche de réorganisation fusionnelle seules ou accompagnées des trois autres universités régionales ;
- 4) l'obtention du plan de financement détaillé de chaque opération.

## ARTICLE 6 – ENGAGEMENTS DE L'ETABLISSEMENT PORTEUR DE PROJET

Le projet Campus Grand Lille résulte de l'initiative collective d'un certain nombre d'établissements de la communauté universitaire et scientifique. Ceux-ci se sont associés pour confier au PRES Université Lille Nord de France la mission de conduire à bien ce projet pour leur compte. Le PRES est chargé, à travers le Comité Technique « Campus Grand Lille », doté d'un budget annexe au budget de l'établissement, des missions suivantes :

- assurer le pilotage général du projet,
- être l'interlocuteur unique de l'Etat et de l'ensemble des partenaires concernés par la mise en œuvre du projet,
- définir le périmètre, les objectifs et les moyens attachés à chacune des opérations constitutives du projet,

MRP 2 NP  
MRP 3.



- réaliser les évaluations préalables, conduire les procédures de passation, signer les contrats et, éventuellement, en suivre l'exécution conformément aux stipulations de la présente convention,
- être le support de tous engagements juridiques et financiers (contrats, marchés, conventions) avec des tiers en son nom propre et pour le compte des établissements,
- assurer toutes les travaux nécessaires au bon fonctionnement des instances de pilotage et de suivi du projet.

L'établissement porteur de projet assure en outre l'ensemble des tâches nécessaires à l'activité du comité de pilotage à l'examen duquel il soumet les principales décisions en rapport avec la conduite de l'Opération Campus.

### **ARTICLE 7 – COMITE DE PILOTAGE**

Il est institué un comité de pilotage chargé de veiller à la bonne mise en œuvre de l'opération Campus constitué par :

- le Ministre chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche, ou son représentant,
- le Ministre chargé de l'économie, ou son représentant,
- le Ministre chargé du budget, ou son représentant,
- le Préfet de la région Nord – Pas-de-Calais, ou son représentant, président du comité,
- le Recteur de l'Académie de Lille, ou son représentant,
- un représentant de chaque collectivité territoriale participant au financement du projet : Conseil Régional Nord – Pas-de-Calais, Lille Métropole
- le Président du PRES Université Lille Nord de France, Etablissement porteur de projet, ou son représentant.

Jusqu'à la création de l'Université de Lille, les Présidents des Universités Lille 1, Lille 2, Lille 3 seront membres du comité de pilotage.

Par ses recommandations, le comité de pilotage veille à la bonne mise en œuvre du projet Campus Grand Lille. Il assure ainsi la coordination des responsables publics en charge des différents éléments du projet, qu'ils agissent en qualité de financeur, de maître d'ouvrage, de pouvoir adjudicateur ou à un autre titre. Il est consulté au sujet des principales étapes du projet, notamment sur :

- les modalités générales d'organisation du projet Campus Grand Lille,
- les conclusions des études préalables générales et du schéma directeur,
- la définition du périmètre, des objectifs et des moyens attachés à chacune des opérations constitutives du projet,
- les rapports d'évaluation préalable et les conséquences des avis formulés par la MAPP.

MPP MP CG  
MB S.<sup>8</sup>

Le directeur de l'équipe projet Campus Grand Lille assure le secrétariat du comité de pilotage.

### **ARTICLE 8 – PREPARATION D'UN AVENANT**

Un avenant permettant de finaliser l'engagement collectif de financement des collectivités territoriales à hauteur de 90 millions d'euros (90 M€) sera signé dans un délai de 6 mois.

Cet avenant inclura la contribution du Conseil Général du Nord, notamment dans le domaine du logement étudiant. Le Conseil Général du Nord a décidé par délibération DPAE/2008/1976 votée à l'unanimité le 15 décembre 2008 d'affirmer l'engagement du département dans la démarche Campus Grand Lille, de participer au conseil stratégique, et de soutenir les actions qui relèvent des politiques départementales.

### **ARTICLE 9 – DUREE, REVISION**

La présente convention est conclue pour la durée nécessaire à la réalisation des engagements respectifs des parties.

Elle peut être amendée ou révisée par accord entre les parties.

JP noty  
MB - B

Fait à Lille, en 6 exemplaires, le 23 JUL. 2010

Pour l'Etat :



Valérie PÉCRESSE  
Ministre de l'Enseignement Supérieur  
et de la Recherche

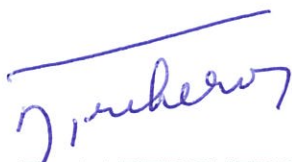


Jean-Michel BÉRARD  
Préfet de la Région Nord-Pas-de-Calais  
Préfet du Nord



Marie-Jeanne PHILIPPE  
Recteur de l'Académie de Lille  
Chancelier des universités

Pour la Région Nord – Pas-de-Calais :



Daniel PERCHERON  
Président du Conseil Régional  
Nord – Pas-de-Calais

Pour Lille Métropole :



Martine AUBRY  
Présidente de Lille Métropole  
Communauté Urbaine

Pour l'établissement porteur de projet :



Christian SERGHERAERT  
Président du PRES  
Université Lille Nord de France

**Annexes :**

Annexe 1 : Projet Campus Grand Lille (juillet 2009)

Annexe 2 : Tableau des opérations Campus Grand Lille et de leur financement

### CAMPUS GRAND LILLE - 20-07-10

N° Fiche projet	Description des opérations Campus Grand Lille					Maquette financière (M€)						Répartition des crédits Opération Campus (M€)			
	Opérations	Site	Nature des travaux	Mode de réalisation	Coût total (M€)	Crédits Opération Campus	CPER Etat	CPER Région	FEDER	Autres	Solde à financer	Etat	Région	LMCU	CG59
<b>Excellence de la recherche</b>															
<b>STIC</b>															
1-1	STIC soft	Cité scientifique	construction neuve	PPP1	17,1	17,1						8,6	8,5		
1-2	IEMN	Cité scientifique	extension	CNRS	5,4	1			2,7	1,7				1	
1-3	INRIA Lille Nord Europe	Haute Borne	construction neuve	VEFA	9,5	1	1		4,7	2,8				1	
1-4	Images	Tourcoing	rénovation	LMCU	5	5								5	
<b>Matériaux (Institut Chevreul)</b>															
1-5	Bâtiments Chimie C3 à C14	Cité scientifique	restructuration	MOP-Univ.	11,7		7,7		4						
1-6	Bâtiment central Chevreul	Cité scientifique	construction neuve	PPP1	8,2	8,2						1,7	3,5	3	
<b>Biologie (Institut de biotechnologies et de biologie interdisciplinaire)</b>															
1-7	Bâtiments SN+Maison Recherche	Cité scientifique	restructuration	PPP1	10	10						10			
<b>Santé</b>															
1-8	Restr. pôle recherche 1ère phase	Santé	restructuration	MOP-rectorat	11		11								
1-9	Restr. pôle recherche 2ème phase	Santé	restructuration	MOP-rectorat	8		4		4						
1-10	Institut EGID - 1ère phase	Santé	restructuration	MOP-rectorat	6		1,5	1,5	3						
1-11	Institut EGID - 2ème phase	Santé	restructuration	MOP-Région	18	9			9				7	2	
1-12	Relogement laboratoire Cancer	Santé	restructuration	MOP-Région	3	3							3		
Sous-total recherche					112,9	54,3	25,2	1,5	27,4	4,5	0	20,3	22	12	0
<b>Formation</b>															
2-1	Extension des locaux de formation L1 de la faculté de médecine	Santé	construction neuve	PPP2	20	20						20			
<b>Campus de la Distribution</b>															
2-2	Institut du Management et de la Distribution	Roubaix	construction neuve	PPP2	8,5	8,5						3,5		5	
2-3	LEA	Roubaix	construction neuve	PPP2	10	4,5					5,5	4,5			
Sous-total formation					38,5	33	0	0	0	0	5,5	28		5	0
<b>Bibliothèques du futur</b>															
3-1	Mise en sécurité de la BU	Cité scientifique	restructuration	MOP-rectorat	2,9		2,9								
3-2	Learning Center innovation et pôles de compétitivité (+ restructuration de la BU)	Cité scientifique	construction neuve et restructuration	MOP-Région	32,1	10		19	3,1				5	5	
3-3	Learning Center archéologie (+ restructuration de la BU)	Pont de Bois	extension et rénovation	MOP-Région	22	6	8	8					6		
3-4	Bibliothèque santé	Santé	construction neuve	PPP2	15	15						15			
Sous-total bibliothèques du futur					72	31	10,9	27	3,1	0	0	15	11	5	0
<b>Campus Lille Centre</b>															
4-1	Relocalisation IEP - Extension ESJ	Quartier Latin		MOP-Région	15		5	10							
4-2	Siège Université de Lille	Quartier Latin	restructuration	PPP	8	8						8			
Sous-total Campus Lille Centre					23	8	5	10	0	0	0	8			0

N° Fiche projet	Description des opérations Campus Grand Lille					Maquette financière (M€)						Répartition des crédits Opération Campus (M€)				
	Opérations	Site	Nature des travaux	Mode de réalisation	Coût total (M€)	Crédits Opération Campus	CPER Etat	CPER Région	FEDER	Autres	Solde à financer	Etat	Région	LMCU	CG59	
	<b>Vie de campus</b>															
	<b>Résidences</b>															
5-1	Résidences universitaires	Santé-Pont de Bois	construction neuve	AOT	19,2											
5-2	Résidences universitaires	Santé	réhabilitation	MOP-Rectorat	10,1		10,1									
5-3	Résidences universitaires	Cité Scientifique	réhabilitation	MOP-CROUS	23,5					23,5						
5-4	Résidences universitaires	Cité Scientifique-Pont de Bois	construction neuve et réhabilitation	AOT	23,1	8								8		
5-5	Résidence internationale	Cité Scientifique	construction neuve	PPP	14											
	Sous-total résidences					89,9	8	10,1	0	0	23,5	48,3		8		
	<b>Autres services</b>															
5-6	Restaurant universitaire l'Epi	Santé	extension	MOP-CROUS	4,9					4,9						
5-7	Crèche	Cité Scientifique	construction	MOP	2						2					
	<b>Installations sportives</b>															
5-8	Complexe sportif	Cité Scientifique	construction neuve et démolition	PPP1	8,5	8,5						8,5				
5-9	ESUM	Pont de Bois	rénovation	PPP1	4,5	4,5						4,5				
5-10	Eurasport	Santé		PPP2	6	6						6				
	Sous-total vie de campus					115,8	27	10,1	0	0	*28,4	**50,3	19	0	8	0
	<b>Total général</b>					<b>362,2</b>	<b>153,3</b>	<b>51,2</b>	<b>38,5</b>	<b>30,5</b>	<b>32,9</b>	<b>55,8</b>	<b>90,3</b>	<b>33</b>	<b>30</b>	<b>0</b>

Enveloppe des partenariats public-privé (en M€)	
PPP1	48,3
PPP2	54

\* Financement CROUS

\*\* Ce financement sera apporté par les crédits Opération Campus (avenant) et par les bailleurs sociaux

**Projets en cours d'élaboration dans le cadre du  
Programme « Investissements d'avenir » (PIA)**

Conseil d'administration Lille1, 24 septembre 2010.

<http://www.agence-nationale-recherche.fr/investissementsdavenir/>

## 1) Equipements d'Excellence (EQUIPEX)

**Date limite de soumission:** 15 septembre 2010

**Montant :** 1 milliard d'Euros. L'appel à projets se déroulera en 3 vagues. La première concerne une enveloppe de 200 M€ en fonds consommables.

**Objectif :** doter la France d'équipements scientifiques de qualité, conformes aux standards internationaux, et qui sont devenus une condition impérative de compétitivité au niveau international dans beaucoup de disciplines scientifiques. De nature très variée, ils pourront concerner notamment des centres de données, des ressources numériques, des observatoires, des plates-formes de simulation, des réseaux de grilles, des mésocentres informatiques, et des équipements d'imagerie ou de biologie structurale.

### Liste de projets en cours d'élaboration :

Projet	Partenaires
MIND: MIcro and Nanotechnologies Development	Réseau national (CNRS, CEA), IMEN
Very High Field FT-ICR (Réseau français des spectromètres de masse FT-ICR à très haut champ)	Réseau National CNRS, Chevreul
SOFRAEX: Système d'Observation pour la Recherche Atmosphérique et les événements Extrêmes : aérosols nuages et précipitations-	Réseau National, INSU, LOA
FIT : Futur Internet of Things (Plateforme européenne internet des objets )	Réseau national, INRIA, LIFL
GRID'5000 : Grille de production	Réseau national, INRIA, LIFL
AmiQUAL AMbient Intelligence for QUAlity of Life	Réseau national, INRIA, LIFL
Reseau National d'Infrastructures Expérimentales Marines	Réseau National, INSU, LOG
Réseau national de radars HF pour l'observation de l'état de la mer le long du littoral français	Réseau national IFREMER, LOG
GRIFON (Groupement de recherche et d'innovation pour les fibres optiques de nouvelle génération)	Réseau National, PHLAM
META - Plateforme de microscopie électronique analytique	Chevreul
REALCAT (Reacteurs Avancés pour le criblage en CATalyse appliquée à la valorisation de la biomasse)	Chevreul
Bioimaging « Plateau de microscopie de criblage à haut débit et d'analyse à très haute résolution »	IPL, Lille1, Lille2
PharmaR3 : New Drug Demonstrator	Lille2,, Lille1 (Chevreul, Salzet,..),



Soufflerie de couche limite à grand Reynolds pour la métrologie optique avancée	LML
ISIBOP- EC « Suivi automatique en continu et à long terme des propriétés optiques et de la qualité des eaux marines de la Manche orientale à partir d'une plateforme fixe »	LOG
LIGAN « Génomique, Transcriptomique »	Lille 2, CNRS
IMAGE	UVHC, Lille3, Lille1, CNRS

## 2) Laboratoires d'excellence (LABEX)

*Date limite de soumission:* 9 novembre 2010

**Montant :** Un milliard d'euros

**Objectif :** doter les laboratoires ayant une visibilité internationale de moyens significatifs pour leur permettre de faire jeu égal avec leurs homologues étrangers, d'attirer des chercheurs et des enseignants-chercheurs de renommée internationale et de construire une politique intégrée de recherche, de formation et de valorisation de haut niveau.

### *Projets en cours d'élaboration*

Secteur	Partenaires
STIC	IEMN, LIFL, INRIA, PHLAM, LAGIS, L2EP
Matériaux Sous conditions complexes, énergie,.	Chevreul, EMD
Biologie /santé « post génomique »	IFR 147 (UGSF, IRI, ....)
Biologie/santé « Infection et Immunité »	CIIL (Lille2, Pasteur, CNRS, INSEM,..)
Biologie /santé « Diabète,.. »	EGID (Lille2, CNRS,...)
Environnement « Physico-chimie de l'atmosphère »	PC2A, LOA, LASIR, PHLAM,....
SHS « Figures et régimes de l'argumentation »	MESHS

### 3) Instituts d'énergies décarbonées (IEED)

**Date limite AMI** : 10 septembre 2010.

**Montant** : 1 milliards d'euros

**Objectif** : se positionner dans des secteurs clés d'avenir et de se doter de filières économiques (industrielles et de service) parmi les plus compétitives au niveau mondial, capables de créer de la valeur et de l'emploi par l'innovation. Adossés aux pôles de compétitivité, les IEED seront placés au cœur de campus d'innovation technologique de dimension mondiale regroupant des établissements de formation, des laboratoires de recherche appliquée publics et privés, des moyens de prototypage et de démonstration industrielle, et des acteurs industriels pour l'essentiel sur un même site.

**Projets en cours** :

IEED	Partenaires
IFMAS « Institut Français des Matériaux Agrosourcés »	Roquette, Chevreul, EMD, CNRS, INRA,..
PIVERT « Chimie verte, Bioraffinerie intégrative)	Pôle IAR, l'UTC, Sofiprotéol et SNC Lavalin, Chevreul,..)

### 4) Instituts de recherche technologiques (IRT)

**Date limite AMI** : 10 septembre 2010.

**Montant** : 2 milliards d'euros pour la création de 4 à 6 IRT.

**Objectif** : Constituer un nombre restreint de campus d'innovation technologique de dimension mondiale regroupant des établissements de formation, des laboratoires de recherche appliquée publics et privés, des moyens de prototypage et de démonstration industrielle, et des acteurs industriels pour l'essentiel sur un même site, renforçant ainsi les écosystèmes constitués par les pôles de compétitivité.

IRT	Partenaires
Transport	Valenciennes, industriels,..

## **5) Sociétés d'Accélération du Transfert de Technologie (SATT)**

**Date limite** : 29 novembre 2010

**Montant** : un milliard d'euros pour la création d'une dizaine de SATT

**Objectif** : Création d'une dizaine de « sociétés d'accélération du transfert de technologies » (SATT) qui seront détenues majoritairement par des groupements d'établissements et d'organismes de recherche. Les SATT devront conduire à une plus forte professionnalisation de la valorisation de la recherche et à un renforcement des compétences en gérant les activités de valorisation au plus près des laboratoires et de l'écosystème d'entreprises, en lien avec les pôles de compétitivité. Les SATT ont pour mission:

- Dynamiser la maturation des projets de recherche ;
- Mettre fin au morcellement des structures de valorisation,
- Améliorer significativement l'efficacité du transfert de technologies, créer plus de valeur économique.

**Projet en Cours** : Création d'une SATT au niveau du PRES en association avec l'Université de Picardie Jules Verne (UPJV) et l'Université Reims Champagne Ardennes (URCA).

## **6) Instituts Hospitalo-Universitaires (IHU)**

***Date limite de soumission:*** 5 novembre 2010

**Montant :** 850 millions

***Objectif :*** faire émerger 5 centres d'excellence. Doté d'un statut de fondation, chaque IHU associera une université, un établissement de santé et des établissements de recherche. Il réunira ainsi, dans un domaine thématique, des équipes de chercheurs et de médecins français et étrangers organisées autour d'un programme d'excellence en matière de soins, de formation, de recherche et de valorisation.

## **7) Cohortes**

***Date limite :*** 30 septembre 2010

***Montant :*** 1,55 milliard d'euros. Cette action comporte six appels à projets compétitifs qui seront lancés successivement. Le premier appel est doté d'un budget de 200 M€.

***Objectif :*** Une cohorte consiste à suivre pendant plusieurs années ou plusieurs décennies une population de sujets, sains ou malades, afin d'étudier sur le long terme de nombreux déterminants de la santé et leurs interactions avec les facteurs génétiques et environnementaux. Cet appel à projet vise donc à développer les cohortes existantes et en faire émerger de nouvelles.